



Evolution du dispositif de surveillance des mortalités massives aiguës des abeilles en France en 2018 et perspectives



- > Eléments de contexte : l'évaluation OASIS et ses conclusions
- > Le rapport, sa présentation et les décisions du CNOPSAV
- > La constitution d'un groupe de travail et les évolutions 2018
- > Des travaux à poursuivre

Une saisine de l'ANSES par la DGAL le 10 avril 2017 pour évaluer le dispositif par la méthode OASIS

Note de service DGAL/SDQPV/2014-899 du 14 novembre 2014

Objectif d'OASIS :

- Analyse approfondie du fonctionnement et de la qualité du dispositif de surveillance des MMAA – évaluer la capacité du dispositif à répondre à ses propres objectifs
- Faciliter l'identification et la formulation de recommandations pour son amélioration : intégrer les contraintes techniques, réglementaires et économiques

> une structuration en 10 sections qui évalue :

- Méthodologie
- Structure
- Fonctionnement

Section
1. Objectifs et contexte de la surveillance
2. Organisation institutionnelle centrale
3. Organisation institutionnelle de terrain
4. Laboratoire
5. Outils de surveillance
6. Modalités de surveillance
7. Gestion des données
8. Formation
9. Communication
10. Evaluation

Importance de la définition de l'objet et des objectifs de la surveillance



Points forts

- Une surveillance bien identifiée dans le paysage sanitaire apicole
- Intérêts de la surveillance non remis en cause
- Objets de la surveillance bien identifiés comme responsabilité de l'État
- Très bon niveau de formalisation des étapes de la surveillance
- Présence d'acteurs compétents et motivés, même si hétérogénéité territoriale et exercices dans des conditions parfois difficiles



Recommandations

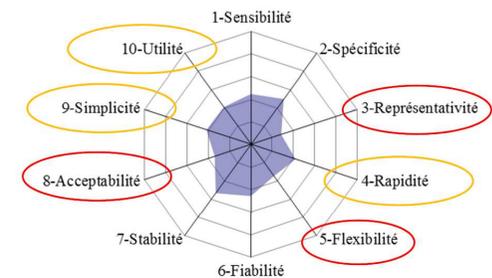
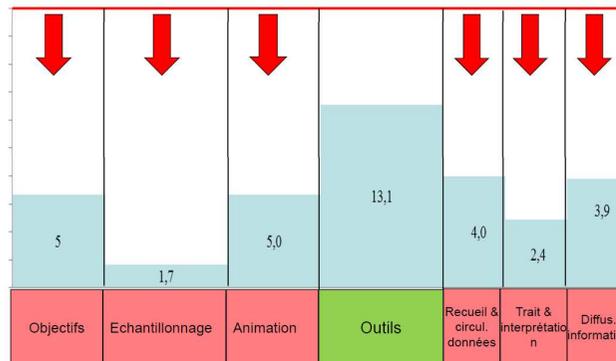
- * sur les objectifs et champs de la surveillance
- * sur l'organisation institutionnelle centrale
- * sur l'organisation institutionnelle de terrain
- * sur la constitution d'une équipe nationale d'investigation épidémiologique spécialisée de second niveau
- * sur les laboratoires
- * sur les outils et modalités de la surveillance
- * sur la gestion des données et le système d'information
- * sur la formation des acteurs
- * sur la communication
- * sur l'évaluation et le développement d'indicateurs de fonctionnement du dispositif



Conclusion

- Selon le cadre de la NS de 2014 un dispositif qui ne répond que partiellement aux attentes des acteurs et qui peut être révisé
- A intégrer à l'organisation, méthodes et outils développés dans le cadre de l'Omaa
- Résultats qui doivent alimenter la phytopharmacovigilance

Section		
1. Objectifs et contexte de la surveillance	☾	●
2. Organisation institutionnelle centrale	☾	●
3. Organisation institutionnelle de terrain	☾	●
4. Laboratoire	☾	●
5. Outils de surveillance	☾	●
6. Modalités de surveillance	☾	●
7. Gestion des données	☾	●
8. Formation	☾	●
9. Communication	☾	●
10. Evaluation	⏻	●



Et après OASIS?





- **Un rapport rendu en septembre 2017**, présentation des résultats et conclusions au comité d'expert apicole du CNOPSAV le 26 octobre 2017 > décision de la révision de la NS en plusieurs temps avec une première révision pour la campagne 2018 et mise en place d'un GT d'experts animé par la DGAL

- **Février 2018 : Une enquête menée auprès des services déconcentrés** (questionnaire / nb d'agents seniors et juniors impliqués dans le dispositif, difficultés rencontrées en matière de compétence internes et externes, pistes d'amélioration...)

- **Un groupe de travail d'experts et d'acteurs de la surveillance animé par la DGAL**

(DGAL, DRAAF, DD(CS)PP, CNRS, SNA, ITSAP, Acta, SNGTV, FNOSAD, UNAF, ANSES, ADA France, GIRPA, INRA)

- > Début de la révision de la NS le 05 mars 2018

- > Une deuxième réunion le 11 avril 2018



Une publication d'une nouvelle note de service le 12/06/2018 (DGAL/SASPP/2018-444) : les changements apportés

- * une révision vers des objectifs plus clairs et moins soumis à interprétation
- * un recentrage des objectifs sur les suspicions d'intoxication pour la surveillance des mortalités massives aiguës d'abeilles adultes

avec

exposition aux produits/pratiques phytopharmaceutiques, médicaments et biocides

- * une information claire sur ce qui n'est pas couvert par le dispositif (mortalités hivernales, mortalités nymphales ou larvaires...)

en conservant la possibilité d'enregistrement par les DD(CS)PP

les changements apportés dans la nouvelle NS: suites ...

- * la révision des définitions de MMAA, plus consensuelles entre les acteurs et plus proches des réalités de terrain
- * un envoi systématique et en temps réel de toutes les déclarations reçues par les DDCSPP à la DRAAF
- * le recours systématique dès la phase de déclaration à des agents compétents en apiculture
- * des possibilités laissées aux services déconcentrées d'aller au-delà du cadre fixé par la NS en fonction du contexte local
- * des fiches de déclarations et d'investigation révisées et complétées
- * un guide pour la réalisation des prélèvements apicoles et végétaux, des PV de prélèvement et de déclaration révisés
- * des matrices apicoles prélevées en fonction des objectifs visés



les changements apportés dans la nouvelle NS: suites

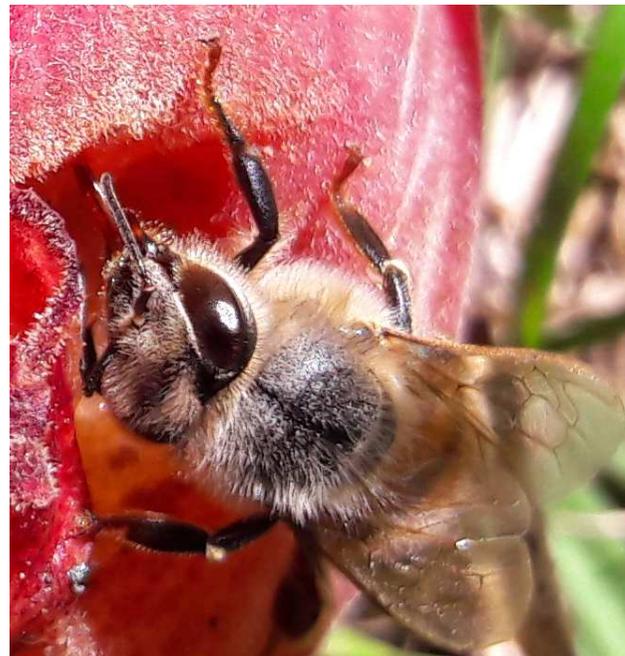
- * des modalités d'enquête environnementale révisées et conduite sur le terrain par des agents expérimentés en contrôle des pratiques agricoles, de façon pédagogique et inopinée
- * des enquêtes possibles même en l'absence de prélèvements
- * le renforcement du recours aux vétérinaires formés en apiculture et missionnés assistés par des TSA
- * un retour d'information à l'apiculteur standardisé dès réception de la déclaration ou la visite du rucher
- * la notion de DL50 précisée
- * un fichier bilan des déclarations complété
- * des modalités de prise en charge des analyses notamment pathologiques clarifiées



Des travaux à poursuivre après 2018

- * Conduire une expertise au niveau des laboratoires, prestations et techniques d'analyse – structurer le réseau de laboratoire en toxicologie
- * Consolider l'opérationnalité du réseau d'investigation sur l'ensemble du territoire (vétérinaire, TSA)
- * Poursuivre la formation interne des agents de DRAAF et de DD(CS)PP
- * Poursuivre la formation continue externe des vétérinaires et TSA pour consolider l'expertise dans les ruchers
- * Construire un système d'information en lien avec l'OMAA
- * Présenter un bilan annuel issu d'un travail collectif, relu et révisé par un groupe de travail plateforme avant publication
- * En 2019, organiser un retour d'expérience des services sur la mise en œuvre de la NS 2018
- * Une réflexion à poursuivre en GT sur les possibilités & conditions d'investigation des intoxications autres que MMAA et la question des co-expositions





Merci à vous

Recommandations

Section		Recommandation
Objectifs et champ de la surveillance	1	<ul style="list-style-type: none">Conduire une réflexion de fond sur les objectifs en écartant les DS1 des objectifs, et en intégrant explicitement la détection et la description des effets non intentionnels des produits phytopharmaceutiques, biocides et médicaments vétérinaires et de leurs cofacteurs dans les objectifs de la surveillance.
Organisation institutionnelle centrale	2	<ul style="list-style-type: none">Créer une instance de pilotage
	3	<ul style="list-style-type: none">Créer une instance de suivi scientifique et technique
	4	<ul style="list-style-type: none">Créer une cellule d'animation au sein de l'instance de suivi scientifique et technique
Organisation institutionnelle de terrain	5	<ul style="list-style-type: none">Mettre en place un circuit direct de déclaration des apiculteurs vers des intervenants disponibles pour réaliser les investigations dans les ruchers (vétérinaires mandatés et TSA) tout en maintenant une information de la DDPP en temps réel
	6	<ul style="list-style-type: none">Attribuer formellement un rôle de coordination et d'animation régionale ou interdépartementale aux Sral avec le maintien d'une expertise apicole et agronomique à cet échelon.



Section		Recommandation
Laboratoire	7	<ul style="list-style-type: none">• Réalisation d'une expertise technique approfondie sur la qualité des prestations des laboratoires réalisant des analyses toxicologiques sur les matrices abeilles en abordant notamment la question de la validation des méthodes et des essais inter laboratoires par le laboratoire national de référence
	8	<ul style="list-style-type: none">• Intégrer les délais de rendu des résultats des analyses de laboratoire dans le protocole de surveillance
	9	<ul style="list-style-type: none">• Intégrer l'expertise d'analyse chimique dans l'instance de suivi scientifique et technique du dispositif
	10	<ul style="list-style-type: none">• Formaliser la constitution et les modalités de sollicitation et d'intervention d'une équipe nationale d'investigation épidémiologique spécialisée de second niveau en cas d'événement de mortalité groupé
Outils de surveillance	11	<ul style="list-style-type: none">• Réviser la fiche de collecte des données de surveillance en se fondant sur les travaux de l'Omaa
	12	<ul style="list-style-type: none">• Réviser les définitions de cas suspects, et développer des définitions de cas confirmés, probables et possibles afin d'aider à l'imputation des cas.
	13	<ul style="list-style-type: none">• Inclure des délais et la possibilité de les tracer dans les différentes étapes du protocole de surveillance



Section		Recommandation
Gestion des données	15	<ul style="list-style-type: none">• Développer un système d'information permettant un suivi du fonctionnement et un accès dynamique de l'ensemble des acteurs aux résultats de la surveillance
	16	<ul style="list-style-type: none">• Réaliser l'analyse et l'interprétation des données selon des modalités définies à l'avance et de manière collégiale dans le cadre du groupe de suivi
Formation	17	<ul style="list-style-type: none">• Définir le référentiel de compétences attendues à l'échelon régional et mettre en place un plan et un programme de formation adaptés
	18	<ul style="list-style-type: none">• Mettre en place une stratégie de formation continue couplée à l'animation nationale fondée sur des études de cas et retours d'expérience
Communication	19	<ul style="list-style-type: none">• Mettre en place un plan de communication à destination des apiculteurs sur la base de la révision des objectifs et modalités de surveillance
	20	<ul style="list-style-type: none">• Renforcer la valorisation des résultats de la surveillance
Evaluation	21	<ul style="list-style-type: none">• Renouveler une évaluation globale dans les trois ans qui suivront la mise en place des mesures correctives
	22	<ul style="list-style-type: none">• Mettre en place des indicateurs de fonctionnement en veillant notamment à mettre en place un jeu d'indicateurs sur les délais